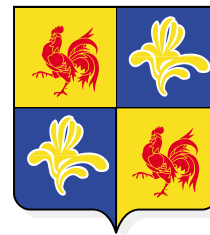


Les services actifs en matière de toxicomanies



Un axe prioritaire de la politique
de la Commission Communautaire Française
de la Région de Bruxelles-Capitale



Photo © Jean-Louis Saiz

2ème édition

2000 - 2001

Comité de rédaction : Françoise Kinna/Question Santé, les collaborateurs du Membre du Collège chargé de la Santé

Le comité de rédaction remercie : Georges Estievenart/directeur de l'O.E.D.T. et son équipe ;
la FEDITO ; l'équipe du Point Focal Belge ; Pierre Delcarte/conseiller en chef du service santé de la Cocof ;
Valérie Paternotte/secrétaire d'administration à la Cocof
et les services actifs en matière de toxicomanies.

Photos : Jean-Louis Saïz/Question Santé ; Jean-Louis Jaucot ; la Trace

Graphisme : Carine Simon/Question Santé

| | |
|--|-------|
| 1. Edito | p. 4 |
| 2. Introduction historique | p. 5 |
| 3. L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies de Lisbonne (O.E.D.T.) | p. 10 |
| 4. Le Point Focal national belge du réseau Reitox | p. 14 |
| 5. Présentation du Décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément et aux subventions des services actifs en matière de toxicomanies | p. 16 |
| 6. La Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes (F.E.D.I.T.O) | p. 18 |
| 7. Les services actifs en matière de toxicomanies | p. 19 |
| 8. Quelques initiatives soutenues par la Commission communautaire française dans le champ de la toxicomanie | p. 40 |

La consommation de produits stupéfiants génère parfois des problèmes individuels et de société. Certes le Collège de la Commission Communautaire Française ne s'est pas aligné sur le pragmatisme de nos voisins nordiques d'Outre-Atlantique, mais il a veillé à développer à Bruxelles un ensemble de services diversifiés et conçus en fonction de ses besoins.

Ce travail quotidien va de la prévention secondaire au traitement en passant par l'accompagnement social. Parallèlement, le recueil des données et leur transmission auprès des organismes belges, européens et internationaux chargés de recherches et travaux épidémiologiques revêtent une grande importance.

De nouvelles substances apparaissent sur le marché, substances particulièrement dangereuses en fonction de leur toxicité, nécessitant un travail de détection. C'est pourquoi un réseau d'alerte a été mis en place dernièrement et il a récemment fait la preuve de son utilité.

La réédition de la présente brochure permettra à la population, ainsi qu'aux intervenants sociaux, de compléter leur information et de mieux connaître les services agréés par la Commission Communautaire Française et les initiatives soutenues dans ce domaine.

Le Service Santé

Introduction historique

En 20 ans, l'image du toxicomane a évolué

Si, aux yeux du grand public et dans une partie de la presse, cette image reste attachée à la délinquance ou à la maladie, la rencontre quotidienne des usagers de drogues dans ces centres spécialisés a peu à peu amené les professionnels à considérer le toxicomane comme un citoyen, dont l'une des problématiques, parmi d'autres, se traduit par une assuétude à des produits légaux ou illégaux.

L'évolution des toxicomanies dans le monde occidental, faut-il le rappeler, s'inscrit dans le droit fil d'une crise économique et sociale dont nous sommes tous en train de mesurer les effets sur l'ensemble des points de repère de notre société. Au-delà de tout jugement moral, la toxicomanie apparaît comme une des réponses, sans doute dramatique mais aussi logique, à un sentiment de désespérance, à une absence de perspectives, auxquels les plus vulnérables, notamment parmi les jeunes, tentent d'échapper.

Par ailleurs, les lois du marché poussent plus que jamais à la surconsommation des « produits », de la voiture à la carte de crédit, en passant par les psychotropes légaux ou illégaux.

Dans le grand mouvement de rétractation du collectif et de pression consumériste qui culminent en cette fin de millénaire, « la solitude désenchantée mais anxieuse de l'indi-

vidu, dont l'addiction est une des manifestations,... apparaît comme la rançon de l'émancipation de celui-ci »⁽¹⁾.

La population qui s'adresse aux centres spécialisés pour des questions de consommations abusives de produits licites et illicites cumule souvent des problèmes de santé mentale et/ou des situations sociales difficiles.

Deux décennies de dérégulation progressive, de déchirures sociales et d'émiettement du bien commun ont redistribué les cartes du mal-être social. La figure de la « dépression », dont la toxicomanie n'est qu'une des faces, « tout à la fois cause et conséquence de l'évanouissement du futur »², apparaît comme une réponse massive à la prévalence de l'im-médiateté.

Parallèlement, nous relevons, depuis des années, la dégradation importante des situations sociales des usagers. Le nombre de minimexés, de sans-abris, d'usagers sans couverture sociale, va croissant et dessine les problématiques de toxicomanie sur une toile de fond de vulnérabilité sociale qui interroge les modèles classiques de réinsertion.

Les objectifs de remise au travail et la recherche d'un logement individuel se révèlent de plus en plus aléatoires, au gré de l'augmentation des chiffres du chômage et de l'évolution du marché de l'immobilier des années '80.

1. *La Tyrannie du désir*, Guillebaud.

2. *La Fatigue d'être soi*, Alain Ehrenberg, Editions Odile Jacob.

Introduction historique

Enfin, la progression des inégalités dans une société atomisée, sans affiliation familiale et associative, et marquée par le recul continu de l'espace public, ouvre la porte à un recours accru au pénal et à une demande sécuritaire de plus en plus forte vis-à-vis de nouvelles figures de la dangerosité : les toxicomanes, les chômeurs, les sans-papiers, les clandestins, ou encore, les pédophiles.

Reflexions constantes

On voit bien, depuis quelques années déjà, que le « temps des certitudes en matière de toxicomanie est définitivement révolu », s'il a jamais existé. Les limites, et parfois les impasses, de nos interventions dans la rencontre quotidienne des usagers de drogues nous renvoient, pour peu qu'on veuille bien s'y arrêter, à la fragilité de nos savoirs en la matière, et donc à une réadaptation constante de nos pratiques.

Dans ce contexte, les objectifs, notamment celui de l'abstinence, et les pratiques des centres spécialisés sont radicalement interrogés par les contraintes du monde tel qu'il est et par la multiplicité des réalités individuelles des usagers de drogues.

Dès lors, le travail d'accompagnement et de suivi psychologique et médical des centres spécialisés intègre progressivement une philosophie de réduction des risques et d'éducation au bon usage, qui n'exclut évidemment pas l'hypothèse de l'arrêt de la consommation, de l'abstinence.

Bref, si les centres spécialisés gardent pour objet l'idée selon laquelle « on peut vivre sans produit », ils ont aussi, et de plus en plus, à prendre en compte la réalité qui nous indique qu'il y a à vivre « avec » certains produits.

Dès lors, la politique de réduction des risques se traduit notamment par un accès plus aisé aux produits de substitution dont la méthadone est le plus connu et le plus usité.

À l'heure actuelle, s'il y a des débats cliniques sur les conditions de prise en charge à la méthadone, il faut souligner que l'addition des prises en charge à la méthadone par les médecins généralistes et les centres spécialisés semble répondre en suffisance à la demande et aux besoins des toxicomanes.

Cependant, la politique de réduction des risques ne se réduit pas à une politique de substitution. Sur un plan général, l'évolution des pratiques sociales et cliniques vient interroger les cadres légaux qui prévalent toujours en la matière.

Rappelons simplement à cet égard la place prééminente des prisons dans la trajectoire des toxicomanes, la stigmatisation sociale qui en résulte et l'addition des difficultés d'ordre psychologique et économique qui contribuent à creuser davantage la réalité d'exclusion des usagers de drogues.

Le débat sur la légalisation des drogues, et, plus globalement, sur les conditions dans lesquelles s'élaborent les stra-

Introduction historique

tégies de soins et d'accompagnement des toxicomanes est ouvert depuis longtemps dans le champ professionnel.

Ainsi, la prise en compte des changements sociaux a amorcé une réflexion qui vise à ouvrir le travail d'accompagnement des usagers de drogues aux milieux non spécialisés de la santé mentale et de l'aide sociale en général.

La FEDITO

Actrice des débats publics dans le domaine des toxicomanies, la FEDITO (Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes) est agréée et financée par la Commission communautaire française. Cette fédération traduit la diversité des institutions de terrain. Il y a 15 ans, ou davantage, les expériences mises sur pied avaient en commun de consacrer leur énergie et leur inventivité à trouver des éléments de réponse adéquats à une situation, qui peu à peu, révélait l'ampleur des problématiques de toxicomanie.

Structures d'hébergement communautaire, centres de consultations ambulatoires, programmes de prévention, centres d'accueil de crise, une série d'initiatives originales ont contribué à tisser, au fil des ans, un réseau de services habités par la conviction qu'il fallait doter les dispositifs sociaux de lieux et de compétences spécifiques pour répondre à une demande de soins qui l'était tout autant.

Diversité des services

A la diversité des structures a répondu en écho la diversité des financements. Ainsi, si la FEDITO a contribué à forger une unité éthique sur les plans professionnel, social et clinique, en adoptant un certain nombre de valeurs communes, elle n'échappe pas aux contradictions multiples qui apparaissent dans le champ politique, compte tenu des différents niveaux de compétences et de la difficulté d'élaborer une programmation globale et concertée sur cette matière.

C'est ainsi qu'au départ d'une diversité d'expériences associatives s'est peu à peu développé un dispositif important, soumis à des logiques de programmation différentes, parfois concurrentielles et rarement concertées.

En l'absence d'une telle concertation, on voit se développer, depuis quelques années déjà, à partir du Ministère de l'Intérieur, une série de dispositifs sécuritaires, dotés de moyens financiers importants, dont la vocation et l'expression ont posé, et continuent à poser, de nombreuses questions aux membres de la FEDITO.

Il ne s'agit ni de diaboliser ces dispositifs, ni d'entamer une mauvaise querelle avec les équipes qui s'y déploient, mais bien de prendre en compte le risque important de confusion des genres et des missions dans un secteur qui, nous l'avons vu, s'il a prouvé sa créativité et son dynamisme, ne présente pas une cohérence interne et une visibilité externe des plus évidentes.

Introduction historique

Le Décret

Dans ce contexte, l'application récente du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément et aux subventions des services actifs en matière de toxicomanies constitue un pas en avant non négligeable pour ce secteur.

Ce décret permet de rencontrer deux préoccupations.

D'abord, il assure la stabilisation et la cohérence des services financés par la Commission communautaire française. Cet enjeu, simple à nommer, reste cependant complexe à organiser puisqu'il ne peut se réaliser qu'au prix d'une définition précise des objectifs propres de la Commission communautaire française en la matière et des critères précis qui permettent d'y répondre.

C'est bien le second et plus important enjeu de ce décret que de soutenir en Région bruxelloise, à côté des dispositifs fédéraux, qu'ils émanent du Ministère de la Santé ou du Ministère de l'Intérieur, et des compétences communautaires, une politique clairement identifiée, non concurrentielle et complémentaire répondant à ce que l'expérience de 15 ans de travail de terrain nous apprend sur les besoins dans le domaine de la toxicomanie en Région bruxelloise.

En conclusion, l'application récente d'un décret en toxicomanie donne l'occasion aux pouvoirs publics de la Région bruxelloise d'ébaucher une politique concertée et innovante en la matière. Renforcer le processus de déspecialisation mis en exergue par l'expérience des centres spécialisés, clarifier les logiques d'intervention et les financements des différents

niveaux des pouvoirs institutionnels, et doter ce secteur des moyens nécessaires à la recherche épidémiologique, ainsi qu'à l'évaluation des besoins de la population, nous semblent être plus que jamais les priorités à rencontrer dans l'avenir.

« Le temps des certitudes en matière de toxicomanies est définitivement révolu »



Photo © : Jean-Louis Saiz

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies - O.E.D.T.

Tout savoir sur les drogues en Europe

**Un mot de Monsieur Georges Estievenart,
directeur de l'Observatoire Européen
des Drogues et des Toxicomanies**



«Dans l'Europe d'aujourd'hui, où les drogues sont un sujet d'inquiétude important pour tous les citoyens, pourquoi la fiabilité de l'information sur le sujet est-elle si importante et en quoi fait-elle la différence ?

Avant que l'Observatoire n'existe, les informations sur les drogues en Europe étaient dispersées, variables et contradictoires, vouant à l'échec toute tentative de tracer une image précise et fiable de l'étendue du phénomène de la drogue sur laquelle fonder une action concertée des États membres et de la Communauté. Il résultait de cette situation que les politiques au niveau national et européen étaient davantage fondées sur des spéculations que sur des faits réels.

Grâce à la mise à disposition d'«une information objective, fiable et comparable», l'Observatoire a pour objectif de communiquer à son audience une image claire et détaillée du phénomène de la drogue dans l'Union européenne. Cette information est vitale dans la mesure où, sans une claire compréhension du phénomène dans toute sa complexité, il est difficilement possible d'espérer clarifier et renforcer les processus de prise de décision. Une information fiable au niveau des États membres est en elle-même un pas en avant politique.

En dépit d'approches nationales différentes du phénomène de la drogue et de systèmes d'information variés, des points de référence clairs et des dénominateurs communs commencent à présent à émerger. L'amélioration des méthodes de comparaison des données entre les États membres a été l'une des priorités de l'Observatoire depuis sa création et, bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, des progrès ont été réalisés permettant d'enregistrer des bénéfices certains.

La création de l'OEDT incarne une décision politique majeure d'élaborer des politiques relatives aux drogues fondées sur des résultats techniques et scientifiques. En ce sens, l'Observatoire devient tout à la fois un point de référence indispensable dans les processus de prise de décision à long terme en matière de drogues, le référentiel de l'information documentaire sur le sujet et un centre international d'excellence.»

*Georges Estievenart
Directeur*

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies - O.E.D.T.

Tout savoir sur les drogues en Europe

Origine et mandat

Qu'est-ce que l'OEDT ?

L'OEDT est l'une des 11 agences européennes indépendantes créées pour traiter de questions spécifiques allant de l'amélioration des conditions de travail et de l'environnement à la lutte contre le racisme et les drogues. L'objectif commun des agences est de décentraliser jusqu'à un certain niveau les activités de l'Union européenne et de développer un savoir-faire scientifique ou technique dans des domaines particuliers.

Pourquoi l'Observatoire a-t-il été créé ?

Il a été créé en réponse à l'accroissement des problèmes de drogue en Europe et à la demande des institutions et de l'opinion publique qui voulaient obtenir une image claire et précise de ce phénomène dans l'Union européenne. Sa mission est d'apporter aux citoyens, aux professionnels et aux hommes politiques européens les informations nécessaires pour mener une action appropriée face à la drogue.

Qui était l'instigateur de sa création ?

Il est né d'une proposition faite en octobre 1989 par l'ancien président français, François Mitterrand, aux chefs d'États et de gouvernements de la Communauté européenne ainsi qu'au président de la Commission européenne. Alors que les initiatives précédentes pour faire face aux problèmes de drogue s'inscrivaient dans un contexte purement intergouvernemental et en dehors du Traité de Rome, la proposition de François Mitterrand prévoyait une coordination politique centrée autour des États membres et de la Communauté européenne ainsi que la création d'un observatoire européen des drogues. Ces mesures constituaient une

étape décisive dans l'histoire de la lutte européenne contre la drogue.

Quand l'Observatoire a-t-il été créé ?

Le 8 février 1993, le règlement européen (CEE) N° 302/93 adopté à Bruxelles créait officiellement l'OEDT. Le 29 octobre de la même année, le Conseil européen fixait le lieu d'implantation de l'Observatoire à Lisbonne et le règlement entrait en vigueur le jour suivant. L'OEDT s'est installé et est devenu opérationnel au début de 1995.

Le contexte européen

À la suite de la proposition de François Mitterrand, un groupe politique ad hoc, le Comité Européen de Lutte Anti-Drogues (CELAD), a été créé en 1989 réunissant les coordinateurs nationaux en charge des questions de drogues de tous les États membres de la Communauté européenne. Ce groupe a établi le premier plan d'action européen de lutte contre la drogue adopté en 1990 lors du Conseil européen de Rome. Malgré l'absence de compétences de la Communauté européenne à cette époque dans le domaine des drogues, le plan d'action a émis des recommandations visant à réduire la demande de drogues, lutter contre le trafic illégal et améliorer la coordination au niveau des États membres. Ces initiatives ont préparé la voie à un réel pouvoir institutionnel lorsque, en 1993, le Traité de Maastricht sur l'Union européenne a, pour la première fois, inclus les drogues dans un accord de l'UE. Le Traité de Maastricht était une considérable avancée dans les efforts européens de lutte contre la drogue, plaçant le sujet au centre de l'ordre du jour européen et consolidant les politiques existantes. Le Traité détermine les objectifs spécifiques et les instruments de lutte contre la drogue sous les titres de : Santé publique, Politique étran-

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies - O.E.D.T.

Tout savoir sur les drogues en Europe

gère et de sécurité commune, et Coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. En juin 1997, le Traité d'Amsterdam a encore renforcé ces dispositions. Depuis 1990, des plans d'actions européens de lutte contre la drogue ont été régulièrement établis.

MISSION

Objectifs

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies a été créé pour apporter à la Communauté et à ses États membres « des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues et des toxicomanies et leurs conséquences ». Les informations statistiques, documentaires et techniques traitées ou produites par l'Observatoire fournissent à son audience une image d'ensemble sur le phénomène des drogues en Europe. L'Observatoire travaille uniquement dans le domaine de l'information.

Fonctions et priorités

L'Observatoire a pour principales fonctions :

- la collecte et l'analyse des informations existantes sur les drogues ;
- l'amélioration des méthodes de comparaison des données ;
- la diffusion des informations ;
- la coopération avec les organes et organisations européens et internationaux ainsi qu'avec les pays hors de l'UE.

Les activités de l'Observatoire concernent :

- la demande et la réduction de la demande de drogues ;
- les stratégies et politiques nationales et communautaires ;
- la coopération internationale et la géopolitique de l'offre ;
- le contrôle du commerce des stupéfiants, des substances psychotropes et des produits précurseurs ;
- les implications du phénomène de la drogue pour les pays producteurs, consommateurs et de transit.

PARTENAIRES

REITOX, un réseau européen sur les drogues

L'OEDT n'agit pas de façon isolée mais coordonne un réseau de 15 centres d'information, ou Points focaux nationaux, situés dans chacun des États membres. Avec le Point focal de la Commission européenne, ces centres constituent le REITOX, Réseau Européen d'Information sur les Drogues et les Toxicomanies. À travers son propre réseau humain et son système informatique autonome, le REITOX relie les institutions de l'Union européenne, les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), les organisations internationales, les centres nationaux spécialisés et les réseaux d'information sur les drogues. Dans le cadre de la préparation du Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne, les Points focaux nationaux collectent chaque année des données provenant des unités d'observation de la drogue dans leur propre pays ainsi que d'organes spécialisés sélectionnés, gouvernementaux et non gouvernementaux. Les Points focaux constituent l'axe central autour duquel s'organisent les travaux de l'Observatoire.

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies - O.E.D.T.

Tout savoir sur les drogues en Europe

Partenaires européens et internationaux

L'Observatoire coopère avec plusieurs organes européens, notamment les institutions et agences de l'Union européenne, les centres spécialisés et les ONG. Il collabore également avec six organisations européennes et internationales :

- Le Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (PNUCID);
- Le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe;
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS);
- L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD);
- Europol;
- Interpol.

En mars 1998, l'Observatoire a signé son premier Protocole d'accord avec une organisation internationale, le PNUCID. Cette démarche a renforcé la coopération entre les deux organismes et représente un pas important dans les efforts menés aux niveaux national, européen et international pour lutter contre le phénomène global de la drogue. Depuis février 1995, le PNUCID, le Groupe Pompidou, et l'OMS ont participé aux réunions du Conseil d'administration de l'Observatoire en qualité d'observateur.

Au-delà de l'Union Européenne

Bien que l'Observatoire soit essentiellement centré sur l'Europe, il fournit également des informations au niveau mondial sur le phénomène de la drogue en Europe et participe aux événements et programmes prévus dans le monde entier. Conformément aux termes de son règlement fondateur, l'Observatoire est ouvert aux pays qui ne font pas partie de l'UE, disposition qui permet à ces "pays tiers" de participer en qualité d'observateurs aux travaux de l'Observatoire. Depuis sa création, l'Observatoire a tissé des

liens étroits avec les pays d'Europe centrale et orientale, notamment en aidant à créer des Points focaux dans cette région. Des relations avec l'Amérique latine ont également été établies pour explorer des domaines d'intérêt commun et les possibilités d'échange d'informations et d'expérience. En 1998, l'Observatoire a organisé son premier Forum informel sur la drogue, entre les États-Unis et l'Union européenne, pour examiner les stratégies des deux côtés de l'Atlantique et discuter des perspectives mutuelles en matière de politiques contre les drogues.

Pour tous renseignements concernant :

- les programmes de travail ;
- les publications ;
- le site Web ;
- la documentation ;
- la législation ;
- les indicateurs-clé en épidémiologie ;
- le système d'alerte précoce sur les nouvelles drogues synthétiques ;
- l'échange sur les actions de réduction de la demande de drogues (EDDRA) ;
- la structure administrative, ...

Pour toutes informations complémentaires, prière de contacter :

Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies
Rua da Cruz de Santa Apolónia, 23-25
PT-1149-045 Lisbonne
Portugal

Tél : ++ 351 1 811 3000
Fax : ++ 351 1 813 1711
e-mail : info@emcdda.org
<http://www.emcdda.org>

Le Point Focal national belge du réseau Reitox

Qu'est-ce que le Point Focal belge ?

Le Point Focal belge est le relais en Belgique du Réseau Européen d'Information sur les drogues et les Toxicomanies (REITOX) mis en place, dans chaque pays de l'Union, par l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT).

Pourquoi a-t-on créé le Point Focal belge ?

Suite au Traité de Maastricht de 1993, une nouvelle agence européenne, l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies, a été créée en réponse à l'accroissement des problèmes de drogues en Europe. L'Observatoire européen a mis en place un réseau de centres d'information, ou Points Focaux nationaux, situés dans chacun des 15 Etats membres de l'Union et regroupés au sein du réseau REITOX, Réseau Européen d'Information sur les drogues et les Toxicomanies. Les Points focaux constituent l'axe central autour duquel s'organisent les travaux de l'Observatoire européen.

Qui a rendu possible la Création du Point Focal belge ?

Dans le contexte européen décrit ci-dessus, les Communautés française et flamande ont supporté la création du Point Focal belge et assurent le maintien et le développement de ses activités.

Quand a-t-on créé le Point Focal ?

Le Point Focal belge a été créé le 6 mars 1995.

Quel est le contexte belge ?

Dans le contexte fédéral belge, le Point Focal coopère au sein du BIRN (Belgian Information REITOX Network) avec les 4 associations communautaires et régionales responsables dans le domaine des toxicomanies décrites ci-dessous.

Quels sont les partenaires du Point Focal ?

En Belgique, le Point Focal fonctionne en partenariat au sein du BIRN (Belgian Information REITOX Network) avec 4 Sous-Points Focaux qui sont les associations communautaires et régionales responsables de la coordination des programmes de prévention ainsi que de la documentation et de la collecte de données épidémiologiques sur l'usage de drogue et ses conséquences.

Les 4 Sous-Points Focaux sont l'ASL (Arbeitsgemeinschaft für Suchtvorbeugung und Lebensbewältigung) en Communauté germanophone, le CCAD (Comité de Concertation sur l'Alcool et les autres Drogues) en Communauté française, le CTB/ODB (Concertation Toxicomanies Bruxelles-Overleg Druggebruik Brussel) pour la Région de Bruxelles-Capitale, et le VAD (Vereniging voor Alcohol en andere Drug problemen) en Communauté flamande.

La Belgique, comme les autres Etats membres, est associée à la gestion de l'OEDT par ses représentants permanents au Conseil d'administration et au Conseil scientifique, avec lesquels le Point Focal travaille étroitement.

D'autres collaborations ont été développées en fonction des activités et projets en cours : experts scientifiques, réseau de laboratoires de toxicologie,...

Le Point Focal national belge du réseau Reitox

Quels sont les objectifs du Point Focal ?

Le Point Focal belge a pour objectif de donner une image d'ensemble du phénomène des drogues en Belgique sur base de données objectives, fiables et comparables au niveau belge et ensuite européen.

Quels sont les fonctions et priorités du Point Focal ?

Les fonctions du Point Focal et du BIRN sont :

- la participation aux travaux de l'Observatoire européen, ce qui implique en particulier de répondre, avec ses partenaires du BIRN, aux besoins en information de l'OEDT;
- la collecte et la synthèse des données épidémiologiques et autres ainsi que l'harmonisation des informations produites dans le pays;
- la mise sur pied et le maintien du réseau belge d'information BIRN assurant entre autre la dissémination des informations à la fois entre les partenaires belges, et entre ces derniers et l'OEDT.

Les priorités actuelles du Point Focal belge et du BIRN sont :

- la production d'un rapport annuel belge sur les drogues, présentant des informations actualisées sur la politique et la législation, l'épidémiologie et les interventions de contrôle et de réduction de l'offre, ainsi que sur les activités de réduction de la demande et de réduction des risques;
- la mise en route d'un système d'alerte précoce des nouvelles drogues de synthèse visant spécifiquement l'échange rapide d'informations qualitative et quantitative, l'évaluation du risque et le contrôle de ces substances;

- la participation à une base de données européenne sur les programmes de réduction de la demande et de réduction des risques incluant une composante évaluative;
- la mise en place pour la Belgique d'indicateurs épidémiologiques standards européens concernant l'usage de drogue dans la population générale et en milieu scolaire, la prévalence de l'usage problématique de drogue, ainsi que la mortalité et les maladies infectieuses en rapport avec la consommation de drogue.

Les Sous-Points Focaux sont impliqués dans la coordination de ces tâches au niveau de leur Communauté ou Région.

Informations complémentaires

Le Point Focal belge est localisé à l'Institut Scientifique de la Santé Publique - Louis Pasteur (ISP) à Bruxelles. L'ISP fait partie du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement, et collabore avec les Ministères des Communautés et Régions responsables en matière de santé.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la responsable du Point Focal belge :

Mme Denise Walckiers
ou ses collaborateurs Mme Françoise Claeys,
le Dr Patrick Leurquin, Point Focal belge,
Institut Scientifique de la Santé Publique - Louis Pasteur -
rue Juliette Wytsman, 14, B-1050 Bruxelles.
Tél : ++ 32 2 642 54 00
Fax : ++ 32 2 642 54 10
E-mail : BIRN@iph.fgov.be

Présentation du Décret du 27 avril 1995 de la Commission communautaire française relatif à l'agrément et aux subventions des services actifs en matière de toxicomanies

1. Les missions

Un Décret constitue le cadre légal qui permet de garantir une série de services tant du point de vue de leur qualité que de leur quantité.

Les services actifs en matière de toxicomanies sont ainsi appelés à remplir, outre les missions d'accueil et d'information, au moins une des trois missions générales.

A. Les missions générales

L'accompagnement (art. 7)

Le service assure l'accueil des usagers de drogues, de leur famille ou de leur entourage.

Il accompagne la demande des consultants et assure en son sein, par un suivi individualisé, la guidance psychosociale et administrative en concertation avec les personnes et institutions concernées, notamment le réseau sanitaire, social, scolaire et socioculturel.

Il peut ensuite orienter ou réorienter les consultants en fonction de leurs besoins vers des personnes ou institutions plus appropriées.

Les soins (art. 8)

Le service pose un diagnostic et assure le traitement des consultants rencontrant des problèmes liés à l'usage de drogues. Le traitement de ces problèmes intègre les aspects médicaux, psychiatriques et psychologiques. Il vise à assurer le mieux être des consultants dans leur milieu habituel de vie, ce qui n'implique pas nécessairement leur sevrage.

Le service associe au traitement du patient, avec l'accord de celui-ci, le médecin généraliste désigné par le patient et, dans la mesure du possible, tous les professionnels extérieurs à l'équipe du service, susceptibles de contribuer au traitement.

La prévention (art. 9)

Le service organise des activités de prévention ou collabore à l'organisation d'activités ayant pour objet la prévention, notamment la prévention des dommages encourus par les usagers de drogues.

Les activités de prévention peuvent notamment consister en :

- l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population ainsi que des acteurs des réseaux sanitaire, psychosocial, scolaire et socioculturel en matière de toxicomanies et de prévention des dommages encourus par les usagers de drogues ;
- des interventions particulières de prévention envers des groupes ciblés, notamment envers des personnes confrontées ou susceptibles d'être confrontées à des problèmes de toxicomanies.

Les services actifs en matière de toxicomanies peuvent également être amenés à remplir l'une ou plusieurs des missions particulières décrites dans le Décret.

Présentation du Décret du 27 avril 1995 de la Commission communautaire française relatif à l'agrément et aux subventions des services actifs en matière de toxicomanies

B. Les missions particulières

La réinsertion (art. 10)

Le service effectue un travail d'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale, familiale, scolaire ou professionnelle de ses consultants. Il travaille en collaboration avec les personnes et institutions concernées, notamment le réseau administratif, psychosocial, scolaire, professionnel et socio-culturel.

La liaison (art. 11)

Le service mène une action de liaison qui vise un travail en réseau ou de liaison de différents intervenants ou entités qui accueillent des usagers de drogues. Il organise les collaborations de façon à ce que les besoins des consultants soient rencontrés de manière adéquate.

La formation (art. 12)

Le service assure la sensibilisation, la formation, la formation continuée ou la supervision d'intervenants confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux problèmes rencontrés par les usagers de drogues.

Chaque service doit accueillir les consultants dans le respect des convictions religieuses et philosophiques de ceux-ci.

Il ne peut y avoir de discrimination ethnique ou de nationalité, d'âge, de sexe ou de type de problèmes.

Le Décret garantit également le respect du secret professionnel.

2. Les équipes

Le Décret et ses textes d'application garantissent les qualifications dont doivent disposer les équipes de professionnels qui entourent la personne toxicomane et son entourage.

Ainsi, la mission de soins nécessite la présence d'un médecin, tandis que celle de réinsertion appelle la présence d'un travailleur social. La mission d'accompagnement est par exemple souvent confiée à un psychologue.

Ces équipes sont donc à l'image d'une collaboration étroite des champs psychomédicosociaux, collaboration qui permet de tenir compte de la personne toxicomane dans sa globalité et non uniquement en fonction de son problème de toxicomane.

3. La coordination entre les services

Un organisme, la FEDITO, fédère actuellement la majeure partie de ces services afin de coordonner les activités relatives à la promotion des actions menées en matière de toxicomanies ainsi que la formation et l'information dans la Région de Bruxelles-Capitale.

4. Enregistrement des données

Les services sont appelés à transmettre une série de données afin de permettre une analyse d'ensemble du phénomène « toxicomanie » en région bruxelloise.

La Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes - FEDITO

Rue du Président, 53
1050 Bruxelles
Téléphone : 02/514.12.60
Fax : 02/513.81.44



Informations pratiques

Permanence :

- le lundi de 9h à 17h
- le mercredi de 9h à 17h
- le jeudi de 14 h à 17h

Contact : Isabelle Jennes

Accès : trams 23, 55, 90 (arrêt Horta)

Activités

Créée en 1987, la FEDITO fédère, dans la Région de Bruxelles-Capitale, des institutions francophones dont les activités sont liées de manière spécifique à la question des drogues en général.

Son objectif premier a été de lutter pour la reconnaissance de la nécessité de centres de prévention, d'aide et de soins spécifiques et pour la prise en compte des personnes concernées par les assuétudes.

La Fedito représente aujourd'hui 12 institutions diversifiées par leur mode d'intervention et leur structure : centres d'hébergement communautaire, centres de consultation ambulatoire, services hospitaliers, centre d'accueil de crise, réseaux d'appartements intégrés, centre de jour, services de prévention, etc.

Cette fédération est le porte-parole de la réalité de terrain dans un domaine sensible qui interpelle depuis longtemps, non seulement les responsables politiques, mais aussi l'ensemble de la société. A cet effet, elle est mandatée par ses membres pour prendre part aux débats publics et être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des médias dans l'élaboration d'une politique sociale et sanitaire.

Elle offre à ses membres un lieu d'information, de réflexion, de concertation, d'échange et de débat par le biais d'activités comme :

- revue commentée des lieux de concertation et de débat en matière de toxicomanies ;
- mise en place et coordination de groupes de travail sur des thèmes tels que le travail en réseau, les relations de travail avec les dispositifs sécuritaires, le recueil de données épidémiologiques, etc.;
- organisation de journées d'étude ou de colloques ;
- conduite d'études et de recherches.

Le travail des institutions membres de la Fedito se fonde sur la nécessité d'une collaboration, d'une complémentarité entre le secteur dit « spécialisé » en toxicomanies et les secteurs tels que la Santé Mentale et l'Aide Sociale.

Depuis le 1er janvier 1998, la Fedito bénéficie d'un agrément définitif de la Commission communautaire française en tant qu'organisme de coordination des services actifs en matière de toxicomanies, renouvelable tous les 5 ans.

14 services actifs en matière de toxicomanies agréés et subventionnés par la Commission communautaire française

| | |
|---|-------|
| Addictions | p. 20 |
| Ambulatoire du Solbosch | p. 22 |
| Centre d'Accueil Postpénitenciaire - Information aux toxicomanes Incarcérés (C.A.P. - I.T.I.) | p. 23 |
| Centre d'Action Sanitaire en Milieu Communautaire (C.A.S.C.) | p. 24 |
| L'Equipe | p. 25 |
| Centre Médical Enaden | p. 27 |
| Infor-Drogues | p. 28 |
| Interstices | p. 29 |
| Modus Vivendi | p. 30 |
| Projet Lama | p. 31 |
| Prospective Jeunesse | p. 34 |
| Réseau d'Aide aux Toxicomanes | p. 35 |
| Santé et Entreprise | p. 37 |
| La Trace | p. 38 |

Addictions

Siège social :

Rue de Lantsheere, 50
1040 Bruxelles
Téléphone : 02/734.04.47
Fax : 02/734.09.92



Informations pratiques

Permanence :

– du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h

Accès : métros : ligne 1 A & 1 B,
(arrêt Mérode- Cinquantenaire)
trams : 81, 82 (arrêt Mérode) ; 23, 90
(arrêt Georges Henri)
bus : 20, 61, 80 (arrêt Mérode) ; 20, 28, 80
(arrêt Georges Henri)

Site Saint-Luc

Avenue Hippocrate, 10/2160
1200 Bruxelles
Téléphone : 02/764.21.21
Fax : 02/764.16.20

Informations pratiques

Permanence :

– 7j/7, 24h/24

Accès : métros : ligne 1B (stations : Alma, Vandervelde,
Kraainem)
bus : 42 (arrêt Avenue Hippocrate), 30 (Terminus)

Site INB - Europe Saint-Michel

Rue de Linthout, 150
1040 Bruxelles
Téléphone : 02/737.85.60
Fax : 02/737.85.69

Informations pratiques

Permanence :

– du lundi au vendredi de 9h à 17h 30

Accès : métros : ligne 1A & 1B,
(arrêt Mérode-Cinquantenaire)
trams : 81, 82 (arrêt Mérode) ; 23, 90
(arrêt Georges Henri)
bus : 20, 61, 80 (arrêt Mérode) ; 20, 28, 80
(arrêt Georges Henri)

Equipe

psychiatres
1 psychologue
infirmières psychiatriques
1 assistante sociale
1 secrétaire

Addictions

Activités

L'équipe apporte un soutien et un accompagnement dans les démarches sociales (mutuelle, CPAS, chômage, recherche d'emploi,...). Face aux difficultés personnelles, elle propose de chercher des solutions, d'entreprendre une psychothérapie.

La consultation est ouverte aux familles et aux proches des consommateurs de drogues qui souhaitent être aidés.

L'unité propose un suivi et un soutien dans le cadre de mesures de contraintes judiciaires, qu'il s'agisse d'alternatives à la détention préventive, de médiation pénale, de libération conditionnelle et d'ordonnance du juge de la jeunesse. L'équipe intervient, à la demande, en prison (Saint-Gilles et Forest) et à l'hôpital.

L'équipe répond aux questions d'informations concernant les drogues, l'alcool et les médicaments ainsi qu'à toute demande de renseignements concernant les services spécialisés ou non.

L'unité ambulatoire s'adresse aux professionnels de la santé, de l'éducation, de la justice ou des services sociaux confrontés aux questions et aux difficultés qu'ils rencontrent avec les consommateurs de drogues. L'équipe se déplace dans les écoles, les centres de santé, les institutions pour des rencontres, des supervisions et des formations.



Photo © : Jean-Louis Saiz

Ambulatoire du Solbosch

Avenue Adolphe Buyl, 110 b
1050 Bruxelles
Téléphone : 02/648.50.18
Fax : 02/646.62.73
E-mail : ambulsol@swing.be



Informations pratiques

Permanence :

- le mercredi de 13h à 17h
- le jeudi de 17h à 20 h
- le premier samedi du mois de 10h à 13h

Entretiens sur rendez-vous

Visites en prison sur demande écrite (Forest, Saint-Gilles, Berkendael, Bruges, Merksplas, Wortel, Lantin et Andenne).

Accès : trams : 23, 90 (arrêt Buyl) 93, 94 (arrêt Johanna)
bus : 71 (arrêt Johanna)

Equipe

psychologue
assistant social

Activités

Ce service s'adresse à toute personne et/ou son entourage (parents, amis,...) pour qui la consommation de drogues, d'alcool et/ou de médicaments est devenue problématique. Au départ, ce service intervenait pour les détenus bruxellois francophones dans les prisons de Bruxelles et assurait la continuité de l'action lors de transferts vers des prisons de Wallonie et de Flandre.

Première priorité

Aujourd'hui, l'équipe reçoit toutes les demandes émanant de détenus bruxellois francophones dans les établissements pénitentiaires de Bruges, Merksplas et Wortel en Flandre et dans les établissements de Lantin et d'Andenne en Wallonie. Outre une information générale, le service propose un accompagnement psychosocial et/ou un suivi thérapeutique. Son objectif principal réside dans la continuité de l'élaboration d'un plan réaliste et global de réinsertion spécifique à la population concernée.

L'équipe assume également un rôle important de liaison entre les réseaux d'aide aux personnes et les administrations pénitentiaires. Cet aspect est d'autant plus présent que « l'Ambulatoire du Solbosch » est une des rares organisations bruxelloises francophones à investir dans les prisons hors de Bruxelles.

Seconde priorité

L'accueil du tout-venant dans ses locaux :

- aide sociale : régularisation administrative (CPAS, Mutuelle,...), aide dans les démarches de réinsertion sociale ;
- aide psychologique : analyse de la demande, guidance, soutien, psychothérapie.

Le travail se fait en collaboration ponctuelle ou régulière avec d'autres services (médecins, CPAS, réseau social d'Ixelles, réseau de Bruxelles spécialisé en toxicomanies, services psychosociaux travaillant avec des (ex)détenus,...). L'équipe participe à des groupes de travail organisés par la Ligue Bruxelloise Francophone de Santé Mentale et la Fédération Bruxelloise Francophone des Intervenants en matière de Toxicomanies.

Centre d'Accueil Postpénitenciaire - Information aux Toxicomanes Incarcérés - C.A.P.-I.T.I.

Avenue Ducpétiaux, 48
1060 Bruxelles
Téléphone : 02/538.47.90
Fax : 02/534.76.27



Informations pratiques

Permanences :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h
- consultations sur rendez-vous

Accès : trams : 23, 90, 55 (arrêt station Albert)
trams : 81, 82 (arrêt chaussée de Waterloo)
trams : 91, 92 (arrêt Ma Campagne)
bus : 54 (arrêt Ma Campagne)
bus : 48 (arrêt Place Albert)

Equipe

psychologues
assistants sociaux

Activités

Actif à l'intérieur des établissements pénitentiaires et en consultations extérieures, ce service réalise :

à l'intérieur des prisons :

- une action de prévention dans laquelle une information individualisée est proposée aux toxicomanes entrant en détention préventive, en utilisant comme support une brochure aide mémoire sur les centres de cures spécifiques. Cette brochure est réalisée et publiée par le service qui

coordonne également l'acheminement de ces brochures vers les établissements pénitentiaires de la Communauté française extérieurs à la Région de Bruxelles ;

- une action de prévention destinée à des groupes de détenus non répertoriés comme toxicomanes ;
- une action d'accompagnement et de préparation à la réinsertion par des consultations sociales et psychologiques.

en consultations extérieures :

- l'accueil et l'accompagnement pendant le processus de réinsertion par des consultations sociales et psychologiques.

Formations

Participation à un projet transfrontalier (France, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique) et formation à la gestion du problème drogue dans les prisons et destinée aux personnels pénitentiaires et extrapénitentiaires.

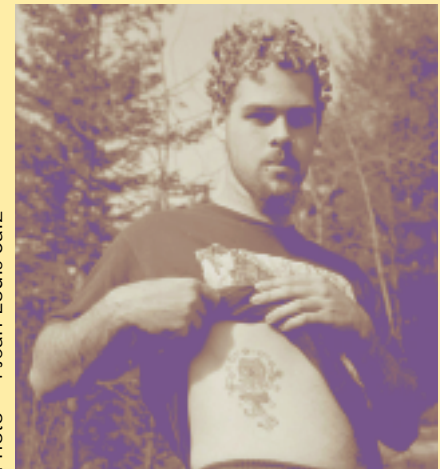


Photo © : Jean-Louis Saiz

Centre d'Action Sanitaire en Milieu Communautaire - C.A.S.C.

Chaussée de Forest, 42
1060 Bruxelles
Téléphone et Fax : 02/539.10.45
E-mail : cascasbl@online.be



Informations pratiques

Permanence :

- du lundi au vendredi de 9h à 18h

Accès : métro : arrêt gare du Midi ou Porte de Hal
tram : 18, 52, 82, 55, 23, 56 (arrêt gare du Midi)

Equipe

- 1 psychiatre
- 1 médecin généraliste
- 1 psychologue
- 1 assistante sociale
- 1 secrétaire

Activités

Ce service accueille les usagers de drogues et leur famille. Il propose une prise en charge comprenant un traitement de substitution ainsi qu'un accompagnement psychosocial.

L'équipe pluridisciplinaire privilégie un travail local en impliquant les partenaires de proximité et par conséquent, s'adresse plus particulièrement à la population habitant Saint-Gilles, Anderlecht et Forest.

Par ailleurs, elle offre une prise en charge spécifique pour les usagers de drogues issus de l'immigration grâce à une approche « ethnopsychiatrique » qui tient compte du facteur de migration et de la spécificité culturelle.

Dans le cadre d'un travail de prévention en matière de toxicomanies, il mène des actions spécifiques avec la communauté musulmane de Bruxelles par le biais des mosquées, des professeurs de religion islamique, des écoles ainsi que des associations de parents.



Photo © : Jean-Louis Saïz

L'Equipe

Projet Babel

Rue Hôtel des Monnaies, 71
1060 Bruxelles
Téléphone : 02/534.00.86
Fax : 02/543.03.49
Siège social : rue de Veeweyde 60
1070 Bruxelles
Téléphone : 02/523.50.36



Informations pratiques

Permanence :

- tous les jours ouvrables de 10h à 17h
- consultations médicales et sociales sur rendez-vous.

Accès : métro : (arrêt Hôtel des Monnaies)
trams : 23, 90, 55 (arrêt Parvis Saint-Gilles)
bus : O, W, R (arrêt rue de la Victoire)

Equipe

1 psychiatre
1 psychologue
2 assistants sociaux

Activités

« BABEL » est un service de consultations ambulatoires adossé à une communauté thérapeutique, « La Pièce », accueillant pour un temps des adultes présentant des difficultés psychiques importantes associées à une consommation de produits illégaux.

Le service ambulatoire de par ses différentes missions se trouve à la fois en amont et en aval de la communauté thé-

rapeutique pour les patients communs et en périphérie pour les patients extérieurs.

« BABEL » vise à offrir, aux patients qui le souhaitent et qui présentent un double diagnostic de maladie mentale et de toxicomanie, un accueil rapide et un accompagnement pluridisciplinaire de leur demande.

Accueil

L'accueil a pour fonction de recevoir et discuter les demandes d'aide, d'informer les patients, l'entourage et/ou les intervenants extérieurs.

Les entretiens d'accueil sont gratuits et se font sur rendez-vous, à la demande de la personne concernée. Ils ont lieu dans nos locaux ou à l'extérieur (prison, hôpital,...).

Accompagnement

L'offre thérapeutique consiste à soutenir globalement le patient en lui apportant une aide individualisée en vue de la réalisation de ses projets. Ceci nécessite un travail d'accompagnement pluridisciplinaire soutenu qui met l'accent sur la convergence entre les habilités sociales propres au patient et les ressources offertes par la société.

Soins

Traitement médical des patients en ambulatoire.
Travail individuel et/ou familial, contacts et collaboration avec les intervenants du réseau.

Réinsertion

L'objectif général de la réinsertion consiste à favoriser la stabilisation du patient dans le milieu social ou familial qu'il se choisit et d'éviter en conséquence les hospitalisations psychiatriques.

L'Equipe Projet Babel

Formation

L'objectif est que « BABEL » puisse devenir un centre de référence à propos de la réflexion sur les multiples zones d'intersection entre maladie mentale et usage de drogues.

Liaison

Ressource pour la structure d'hébergement de la Pièce pour rechercher des solutions alternatives à l'hospitalisation. Rencontre, définition de partenariats, conventions avec les intervenants de première et seconde ligne, médecins généralistes, institutions psychiatriques,...



Photo © : Jean-Louis Jaucot

Centre Médical ENADEN

Rue Saint-Bernard, 114
1060 Bruxelles
Téléphone : 02/534.63.73
Fax : 02/534.53.94



Antennes :

- Rue du Trône, 209
1050 Bruxelles
Téléphone : 02/644.55.72
Fax : 02/644.55.57
- Chaussée de Gand, 1022
1082 Bruxelles
Téléphone : 02/465.63.90
Fax : 02/465.64.22

Informations pratiques

Permanence :

- du lundi au jeudi de 9h à 18h
- le mercredi de 9h à 19h

Accès : métro (arrêt Hôtel des Monnaies)
trams : 81, 91, 92 (arrêt Place Janson)
23, 55 (arrêt station Horta)
bus : 94 (arrêt Ma Campagne)

Equipe

- 1 médecin généraliste
- 1 psychologue
- 2 assistants sociaux
- 1 secrétaire

Activités

Ce service accueille toute personne présentant des difficultés d'existence liées aux drogues, à l'alcool et aux médicaments, ainsi que son entourage et s'adresse aux professionnels confrontés à ces problèmes. L'équipe informe, conseille, oriente et offre une aide médicale, psychiatrique, psychologique et sociale.

Une consultation médicale est ouverte et prend en charge en ambulatoire les sevrages et les traitements de substitution, ainsi que toutes questions de santé pouvant apparaître au cours de ce suivi médical (HIV, hépatite, ...).

L'équipe apporte un soutien et un accompagnement dans les démarches sociales (mutuelle, CPAS, chômage, ...). Face aux difficultés personnelles, elle propose de chercher des solutions et d'entreprendre une psychothérapie. La consultation est ouverte aux familles et aux proches des consommateurs de drogues.

L'unité propose un suivi et un soutien dans le cadre de mesures de contraintes judiciaires, qu'il s'agisse d'alternatives à la détention préventive, de médiation pénale, de libération conditionnelle et d'ordonnance du juge de la jeunesse. A la demande, l'équipe intervient en prison, à l'hôpital et se déplace dans les écoles, les centres de santé, ... pour des supervisions, des formations, ...

Elle informe sur les drogues, l'alcool, les médicaments et les services spécialisés ou non.

L'unité ambulatoire s'adresse aux professionnels de la santé, de l'éducation, de la justice ou des services sociaux confrontés aux questions et aux difficultés rencontrées avec les consommateurs de drogues.

Infor-Drogues

Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Téléphone : 02/227.52.52 (24h/24)
Fax : 02/219.27.25
E-mail : courrier@infor-drogues.be



Informations pratiques

Permanence :
– du lundi au vendredi de 9h à 18h

Accès : métro (arrêt Arts-Loi)
bus : 65, 66, 29, 63 (arrêt Madou)
bus : 59, 54 (arrêt Livingstone)

Equipe

3 psychologues
2 licenciés en communication
4 assistantes-sociales
2 secrétaires

Activités

Dans le cadre des missions de prévention, d'accompagnement et de formation, l'équipe assure les activités suivantes :

Permanence téléphonique 24 h/24

Pour faciliter une prise de parole sur ce délicat problème, le téléphone représente un outil et un service d'aide de première ligne pour tout un chacun. Il permet de répondre anonymement à tous types de questions. L'aide téléphonique

non stop permet le soutien et l'accompagnement durant les heures de fermeture des autres services.

Service d'aide et de consultation

Les usagers de drogues, les parents, les amis, les proches, les professionnels ou toute personne confrontée à une situation de toxicomanies peut rencontrer l'équipe d'Infor-Drogues (à l'improviste ou sur rendez-vous).

L'aide peut prendre différentes formes :

- des entretiens pour y voir clair et faire le point ;
- une aide psychosociale,
- une orientation (si nécessaire) vers une autre structure ;
- une aide psychothérapeutique ;
- un accompagnement dans les démarches difficiles ;
- la préparation à une cure et le suivi en postcure ;
- des visites à l'hôpital ou en prison ;
- des groupes de rencontre pour parents.

Service d'information et de documentation

Apporter une connaissance qui répond aux questions du public, constituer des dossiers thématiques d'information en fonction des demandes et offrir un service de documentation.

Service de prévention et de formation

- Chaque adulte peut être un acteur de prévention : l'équipe propose différentes aides pour soutenir la réflexion et la réalisation de projets de prévention.
- Interventions en institution en cas de problème : analyse de la situation et propositions d'actions.
- Organisation de formations pour enseignants, éducateurs, assistants sociaux, etc. et des formations à la carte spécialement en fonction du groupe demandeur.

Interstices

C.H.U. Saint-Pierre

Rue Haute, 322
1000 Bruxelles
Téléphone et fax : 02/535.44.66
E-mail : sz@skynet.be

Informations pratiques

Permanence :
– de 8h 30 à 17h
– soir, nuit et week-end : s'adresser aux urgences
(02/535.40.51 - 02/535.40.52)

Accès : bus : 20, 48 (arrêt rue Haute - rue Blaes)
trams : 18, 55 (arrêt : Porte de Hal)
métro : Ligne 2 (arrêts : Hôtel des Monnaies -
Porte de Hal)
trains : (arrêt Gare du Midi)

Equipe

1 coordinateur psychiatre
2 psychiatres
2 psychologues
2 assistantes sociales
1 infirmière psychiatrique
2 secrétaires

Activités

L'équipe se répartit au sein de trois secteurs d'activité :



Secteur Liaison - Toxicomanies

Accompagnement et Traitement des toxicomanes hospitalisés dans les unités médico-chirurgicales.

- Prise en charge médico-psychosociale des patients afin d'augmenter la qualité des soins hospitaliers.
- Aide et soutien des équipes soignantes.
- Sensibilisation et formation des équipes hospitalières médicales et paramédicales non spécialistes.

Equipe Parentalité - Addictions

Prise en charge des parents et futurs parents toxicomanes et de leur(s) enfant(s).

- Accompagnement psycho-médico-social en étroite collaboration avec les équipes de la périnatale, de la néonatale et de la postnatale, ainsi qu'avec l'équipe d'aide aux familles vulnérables.
- Encadrement des parents et du bébé à la maternité et en néonatalogie.
- Travail de médiation avec les différents intervenants intra et/ou extrahospitaliers.

Equipe Urgences - Toxicomanies

Prise en charge en urgence des patients toxicomanes, que ce soit du point de vue psychologique et/ou médical.

- Accueil en urgence et 24h/24 des patients toxicomanes présentant des problématiques psychosociales aiguës.
- Prise en charge immédiate.
- Interventions psychothérapeutiques individuelles et familiales.
- Collaboration avec le réseau ambulatoire.

Modus Vivendi

Rue de Haerne, 51
1040 Bruxelles
Téléphone : 02/644.22.00
Fax : 02/644.21.81
E-Mail : modus.vivendi@skynet.be



Informations pratiques

Permanence :
– du lundi au jeudi de 9h à 17h

Accès : trams : 81, 82 (arrêt Pont du Gerموir)
bus : 95, 96 (arrêt Pont du Gerموir)

Equipe

1 médecin épidémiologiste et de santé publique
1 médecin psychanalyste, conseiller scientifique
1 psychologue
1 sociologue
1 licenciée en philosophie, chargée de projet

Activités

Modus Vivendi met en œuvre, au bénéfice des usagers de drogues et avec leur participation, toute action et réflexion qui visent la réduction des risques de transmission du Sida et des maladies à transmission analogue. Il est le seul organisme qui assure ces missions de promotion de la réduction des risques en Communauté française et en Région bruxelloise. En vue de réaliser cet objectif, Modus Vivendi entreprend les actions d'information, de formation ou de prévention et suscite les initiatives qui lui paraissent nécessaires.

Cette association est reconnue par la Communauté française pour initier, mettre en place et évaluer des programmes de prévention du Sida à l'attention des usagers de drogues.

Agréé par la Commission communautaire française en tant que service actif en matière de toxicomanies, l'association coordonne le projet « STERIFIX » qui s'est développé actuellement sur les communes de la petite ceinture de Bruxelles. Le « STERIFIX » est une pochette destinée aux usagers de drogues par voie intraveineuse qui contient le matériel stérile destinés à une injection à moindre risque, des conseils et adresses. Cette pochette est distribuée via les grossistes aux pharmacies et au comptoir d'échange de seringues de l'asbl « Citoyens Comme Les Autres » (C.C.L.A.). Un comité de pilotage que coordonne Modus Vivendi et qui réunit des associations de terrain actives en matière de toxicomanies suit le bon fonctionnement du projet, ainsi que son évaluation annuelle qui se fait avec la collaboration active des usagers de drogues.

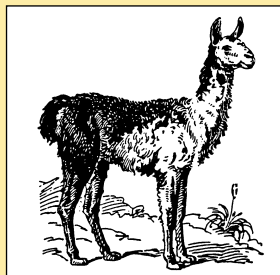
En plus, Modus Vivendi coordonne à Bruxelles le projet « Boule de Neige » qui vise à transmettre un message de prévention du Sida et des hépatites par des usagers de drogues à leurs pairs, met sur pied des groupes Es-Pairs (focus groupe d'usagers de drogues) sur la prise de risque et les produits et participe aux réunions de coordination et à diverses formations.

Outre les activités de prévention et de liaison, Modus Vivendi organise des formations destinées aux intervenants spécialisés et non-spécialisés, organise des colloques, entreprend des recherches et crée des publications.

Projet Lama

Siège social :

rue Américaine, 211-213
1050 Bruxelles
Téléphone : 02/640.50.20
Fax : 02/648.80.68
E-mail : p.lama@infonie.be



Le Projet Lama

compte 3 antennes

- **ANTENNE DE BRUXELLES-VILLE**
Rue de Gravelines, 22
1040 Bruxelles
Téléphone : 02/230.99.98 (+ répondeur)

Informations pratiques

Permanence :
– le mardi de 13h 30 à 15h 30
– le jeudi de 16h à 18h
Consultations :
– le mardi de 16h à 18h
– le jeudi de 14h à 16h

Accès : métro (arrêt Madou)
bus : 29, 59, 63

- **ANTENNE DE SAINT-JOSSE**
Rue Verbist, 49
1030 Bruxelles
Téléphone : 02/223.33.62 (+ répondeur)

Informations pratiques

Permanence :
– lundi, mercredi, vendredi : de 14h à 17h

Accès : métro : (arrêts Madou, Gare du Nord et Rogier)
bus : 29, 59, 63

- **ANTENNE DE MOLENBEEK**
Rue Ransfort, 16
1080 Bruxelles
Téléphone : 02/411.51.61 (+ répondeur)

Informations pratiques

Permanence :
– du mardi au vendredi : de 14h à 17h
Consultations :
– lundi, mardi et jeudi de 17h à 19h

Accès : métro (arrêt Etangs Noir ou Comte de Flandre)

Equipe

Médecins psychiatres
Médecins généralistes
Psychologue
Assistante sociale
Educateur
Coordination
Direction Clinique

Projet Lama

En outre, le Projet Lama a établi des collaborations avec deux autres associations : « Médecins sans Frontières » et « Espace P. »

Antenne de Médecins Sans Frontières

pour usagers de drogues exclus des soins et SDF sans rendez-vous, gratuité des soins
Rue d'Artois, 46
1000 Bruxelles
Téléphone : 02/513.25.79

Informations pratiques

Permanence :

- le mercredi de 14h à 16h
- le vendredi de 14h à 16h

Accès : Métro (arrêt Anneessens)

Antenne d'Espace P

pour toute personne concernée par la prostitution
Rue des Plantes, 116
1030 Bruxelles
Téléphone : 02/219.98.74

Informations pratiques

Permanence :

- le lundi de 10h à 12h
- le mercredi de 14h à 16h
- le vendredi de 22h à 00h 30

Accès : métro (arrêts Gare du Nord et Rogier)

Activités

Les quartiers au sein desquels le service est installé sont constitués par une population diversifiée : belges et immigrés de la C.E.E., du Maghreb, de Turquie, ou d'Afrique noire, de pays de l'Est,... Ces quartiers ont souffert longtemps du fait qu'aucun accueil de proximité n'existait pour les toxicomanes du quartier. Le problème des drogues était tabou et caché.

Afin d'interroger ensemble le tabou des drogues et de trouver des réponses adaptées, les Antennes soutiennent une approche solidaire où se rencontrent des professionnels de la santé, des acteurs sociaux du quartier, des médecins, des pharmaciens, des habitants, amis, volontaires, usagers de drogues, représentants des communautés, etc.

Les antennes veulent favoriser l'accès aux soins et information à la santé par le biais d'une action de quartier et la participation des personnes concernées.

Objectifs généraux :

- réduire la demande de drogues ;
- réduire les effets néfastes liés à l'abus de drogues ;
- travailler en concertation avec les habitants et les usagers de drogues afin d'être adapté à la réalité locale, en dehors d'un parti pris idéologique ;
- développer les savoirs en matière d'approche communautaire spécifique (ici l'abus de drogues) ;
- participer à l'élaboration d'une politique de la ville en matière d'usages et abus de drogues ;
- être un apport à la recherche scientifique (sociale) en matière d'abus de drogues (« observatoire »).

Projet Lama

Objectifs spécifiques :

- optimiser l'accès aux soins par une coordination des intervenants socio-sanitaires, la création de réseaux et de partenariats ;
- amener par une sensibilisation et une information à une implication solidaire des habitants envers les toxicomanes (recherche-action-participation) ;
- développer toute action qui serait conjointe au bénéfice des habitants et des usagers de drogues, en dehors des traitements individuels ;
- développer des services accessibles aux usagers les plus désinsérés, développer ces actions vers des usagers « non demandeurs » (nouvelles drogues, médicaments,...).

Missions spécifiques : soins, accompagnement, liaison, prévention, réinsertion, formation.

Activités : permanences sociales, consultations spécialisées, travail de rue, visites à domicile, formation de bénévoles, formation d'usagers de drogues à la prévention, intervisions, conférences, animations, événements de quartier, débats, travail de prévention (en collaboration avec les habitants), travail avec les leaders communautaires, permanences emploi, animation en promotion de la santé, partenariats spécifiques.

Photo © : Jean-Louis Saiz



Prospective Jeunesse



Rue Mercelis, 27
1030 Bruxelles
Téléphone : 02/512.17.66
Fax : 02/513.24.02
E - mail : prospective.jeunesse@skynet.be
Site web : <http://www.prospective-jeunesse.be>

Informations pratiques

Permanence :
– du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accès : bus : 54, 71 (arrêt place Fernand Coq)

Equipe

Sociologues
Philosophe
Psychologue
Secrétaires
Logopède

Activités

Créé en 1978, ce service propose pour tout adulte des informations, des formations et des outils d'intervention, des échanges de pratiques et d'expériences, un questionnaire, un accompagnement individuel et collectif, ainsi qu'un travail d'évaluation continue et d'interpellation sur la question des drogues et de leurs usages.

Prospective Jeunesse privilégie le renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des jeunes par l'intermé-

diaire de la consolidation et de l'intégration des compétences des adultes dans leur champ d'action respectif (enseignants, travailleurs psychosociaux, parents, jeunes gradués, etc.). La spécificité de son équipe est de travailler avec des adultes relais, dans leur contexte professionnel ou privé, toute question relative à l'usage de drogues dans une large perspective anthropologique de réduction des risques et de promotion de la santé. Cette dernière implique des travaux de recherche et une approche multidisciplinaire qui autorisent une analyse au cas par cas de toute demande formulée à l'équipe, sans a priori d'aucune sorte. Ainsi, l'équipe pense contribuer à élaborer en synergie avec tous les acteurs concernés des stratégies de réflexion et d'action à effet préventif dans chaque situation et contexte particuliers tout en respectant la sensibilité et les choix des personnes concernées.

Prospective Jeunesse propose les services suivants :

- formations : modules de formation, journées pédagogiques, ateliers, journées d'étude ;
- documentation : bibliothèque, service de prêt, revue de presse spécialisée ;
- conférences-débats ;
- publications : revue trimestrielle « Les Cahiers de Prospective Jeunesse » ; outils didactiques : brochures, transparents, vidéos, livres, revue de presse ;
- conseils méthodologiques et aide à la conception d'actions de prévention ;
- guidance, accompagnements collectif et individuel, supervision et intervision ;
- évaluation.

Réseau d'Aide aux Toxicomanes - R.A.T.



Rue du Monténégro, 67
1190 Bruxelles
Téléphone : 02/534.87.41
02/534.78.08
Fax : 02/538.05.22

Informations pratiques

Permanence :

– les rendez-vous se prennent par téléphone, les jours ouvrables de 9h30 à 19h au 02/539.15.20 pour Bruxelles sud, et au 02/219.13.48 pour Bruxelles nord.

- **Saint-Gilles : « Collectif de Santé La Perche »**
Chaussée de Forest, 183
1060 Bruxelles

Accès : métro : Ligne 3 (arrêt Horta ou Parvis)
trams : 18, 23, 81, 82, 55
bus : 48

- **Saint-Josse-Ten-Noode « Antenne Nord »**
Rue Traversière, 12
1030 Bruxelles

Accès : métro : ligne 2 (arrêt Botanique)
trams : 92, 93, 94
bus : 59, 61, 65

- **Woluwe St.-Lambert**
Avenue Constant Montald, 80
1150 Bruxelles

Accès : métro : Ligne 1 B (arrêt Tomberg)

Equipe

40 médecins dispersés dans l'agglomération bruxelloise
1 médecin coordinateur
3 travailleurs sociaux
2 secrétaires
1 personnel d'entretien

Activités

Le « R.A.T. » regroupe des médecins généralistes qui, dans divers lieux de consultation, en privé ou en institution, accueillent et accompagnent des personnes confrontées à des problèmes d'assuétude, soit dépendantes soit en contact avec un usager.

Pour les intervenants : rassembler toute personne intéressée par l'aide thérapeutique aux problèmes de dépendance, offrir un accompagnement, une entraide et une formation continue dans ce domaine, soutenir et participer à une réflexion sur la pratique et sur l'évaluation des traitements des diverses formes de dépendances.

Pour les usagers et leur entourage : offrir un accueil des premières demandes, des soins de qualité dans le cadre de consultations de médecine générale, des possibilités d'orientation et de suivi psychosociaux.

Réseau d'Aide aux Toxicomanes - R.A.T.

Les services :

- les consultations médicales et psychosociales ;
- les lieux de partage clinique : plusieurs groupes pluridisciplinaires se réunissent régulièrement pour partager et élaborer leur travail clinique ;
- les formations pour tout intervenant intéressé par l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes confrontées à des problèmes de dépendance ;
- la liaison et le soutien aux intervenants par la disponibilité des membres du réseau via des contacts téléphoniques ou des rencontres ;
- les rencontres concrétisées par l'organisation de matinées à thèmes autour des questions d'assuétudes.

Photo © : Jean-Louis Saiz



Santé et Entreprise

Avenue Jean Stobbaerts, 43
1030 Bruxelles
Téléphone et Fax : 02/215.61.45



Informations pratiques

Permanence :
– de 9h à 17h 30

Accès : tram : 90 (arrêt Place des Bienfaiteurs)
bus : 65

Equipe

psychologues

Activités

Spécialisé dans la prévention et la gestion des problèmes d'alcool, de tabac et d'autres drogues en milieu de travail, ce service assume deux principales missions :

Prévention

Des exposés, conférences, débats, et la diffusion de supports écrits visent à sensibiliser le monde du travail à l'importance (en coût économique et en détresse humaine) des problèmes d'alcool/drogue, et à la nécessité de les gérer à temps.

A la demande de l'entreprise, les consultants construisent et mettent en œuvre, en concertation avec différents représentants de cette entreprise, un programme d'action spécifique qui comprend le plus souvent la réalisation d'une enquête, la clarification des rôles de chaque intervenant, l'élaboration de procédures d'intervention, des actions de

sensibilisation du personnel et la formation des intervenants de première ligne.

Formation

- Modules de formation et de supervision pour la hiérarchie afin de lui donner les moyens de déceler les signes d'un problème naissant et de l'aborder de manière adéquate.
- Modules de formation et de supervision interentreprises pour les travailleurs médico-sociaux afin de leur donner les moyens concrets d'optimiser leurs échanges avec les travailleurs usagers et de favoriser leur orientation vers des structures de prise en charge adéquates.

Ce service propose des entretiens d'aide aux alcooliques et usagers de drogues, sur les lieux mêmes de l'entreprise ou dans les locaux de l'ASBL, afin de conscientiser les usagers à problèmes, les motiver à faire une démarche thérapeutique, les orienter et les soutenir tout au long de leur traitement, et assurer le lien avec l'institution ou l'intervenant qui assure la prise en charge.

Il propose également des consultations à l'intention des responsables ou de l'entourage professionnel qui se sent concerné afin de les aider à analyser la situation dans une optique systémique, de les soutenir dans les difficultés qu'ils rencontrent dans leur relation quotidienne avec un usager et leur suggérer des pistes pour garantir un accompagnement adéquat.

« Santé et Entreprise » anime au sein des entreprises des groupes d'aide à la désaccoutumance au tabac.

La Trace

Centre d'aide et d'accompagnement par le sport et l'aventure

Siège social : rue d'Andenne,79
1060 Bruxelles
Téléphone : 02/538.49.22
Fax : 02/534.78.30



Informations pratiques

Permanence :
– de 9h 30 à 17h 30

Accès : à proximité de la Gare du Midi, prendre le tram 18 ou 81 en direction de Forest et descendre au 2ème arrêt.

Equipe

1 psychologue
1 kinésithérapeute
1 criminologue
2 travailleurs sociaux
1 secrétaire

Activités

Créée en 1987, « La Trace » accueille et accompagne des personnes en difficulté psychique et des usagers de drogues.

Le sport-aventure, outil à la hauteur du défi relevé, s'impose comme excellent revalidant social de jeunes et d'adultes qui manquent avant tout de confiance en soi, de sens à donner à la vie, d'ancrage dans la société, d'un possible dépassement de soi.

Ainsi, l'escalade et l'alpinisme en haute et moyenne montagne liés à la découverte d'une nature sublime offrent une expérience dont la réalisation et la réussite dépendent d'un courage insoupçonné ou d'une volonté reconquise, à travers un programme et un entraînement conviviaux, mais sans concessions, un travail d'équipe autant que contraignant.

Le programme proposé par " La Trace " à chacun de ses stagiaires vise globalement à :

- lui permettre d'élargir le champ de son expérience personnelle, en faisant avec lui les premiers pas d'une rencontre avec lui-même ;
- vivre avec lui, à travers une aventure collective engageante, la découverte de l'autre avec ses différences, et celle du groupe avec ses règles et ses contraintes ;
- éveiller et développer chez lui des attitudes de prise en charge individuelle qui puissent aboutir à sa meilleure intégration sociale ;
- enfin, partager avec lui le plaisir de mener à terme un projet intrépide.

L'accompagnement de « La Trace » s'exerce autour de trois axes :

- organisation d'activités sportives hebdomadaires (escalade, VTT, randonnées,...) et avec la possibilité de s'entraîner sur un mur d'escalade ;
- mise sur pied de stages de sport-aventure d'une durée d'une à deux semaines (randonnées, escalades, alpinisme, canyoning,...) ;
- accueil et suivi de tous ceux qui fréquentent « La Trace ».

La Trace

Centre d'aide et d'accompagnement
par le sport et l'aventure



Photo © : La Trace

Quelques initiatives soutenues par la Commission communautaire française dans le champ de la toxicomanie

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Pélican | p. 41 |
| D.U.N.E. | p. 42 |
| Alliage | p. 44 |
| Liaison anti-prohibitionniste | p. 45 |

« Pelican » - Service de médecine préventive et d'éducation permanente

Rue du Président, 55
1050 Bruxelles
Téléphone et fax : 02/502.08.61

Informations pratiques

Permanences téléphoniques de renseignements et d'orientations (10h à 18h).

Réunions :

- les lundi et mercredi de 17h 30 à 20h
- le vendredi de 14h à 17h

Accès : métro Louise (près de la Place Stéphanie)

Equipe

Médecin - psychiatre

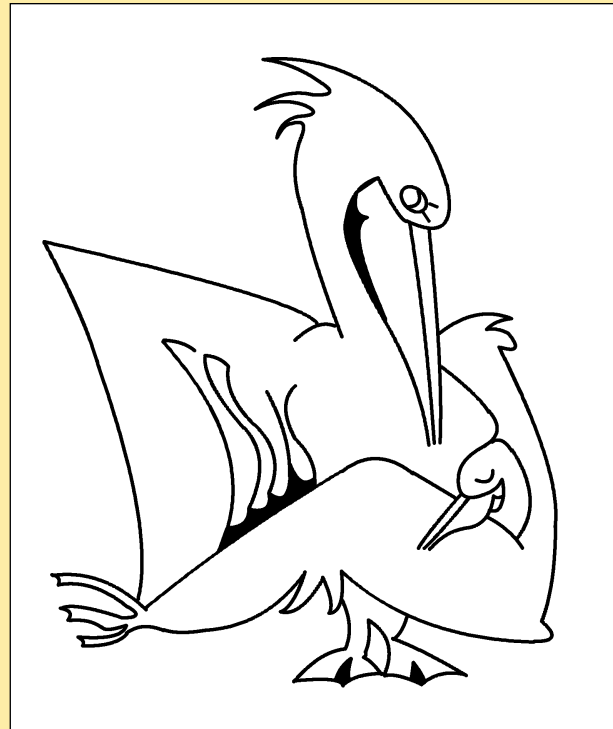
Activités

L'ASBL « Pelican » vise toutes les formes de dépendance : alcool, drogues, médicaments, tabac, jeu, boulimie, conduites de dépendances affectives et psychologiques.

A cette fin, cette association mène des activités à la fois préventives et éducatives d'éveil à la conscientisation du tout-public en général, et notamment des jeunes, des professionnels de la santé et du public concerné lui-même. Cette asbl a un autre regard sur la personne dépendante, sur la nature de la dépendance et sur une stratégie de prévention alternative et complémentaire à son égard.

L'ASBL « Pelican » mène notamment des animations de groupe de parole et de développement de " live skills ", en milieu scolaire, des entretiens d'information, des groupes de supervision,...

L'équipe participe également à des séminaires d'étude, publie un périodique trimestriel,...



D.U.N.E.

Dépannage d'Urgence de Nuit et Echange

Rue des Six Jetons, 70
1000 Bruxelles
Téléphone : (GSM) 0476/81.30.49
Fax : 02/219.26.70

Informations pratiques

Permanence :
– 7 jours/7 de 19h à 24h

Accès : bus : 47 (arrêt Van Artevelde)
pré-métro : Anneessens

Equipe

2 infirmier(ère)s ou assistant(e)s en soins hospitaliers
1 coordinateur(trice)
2 éducateur(trice)s

Activités

D.U.N.E. veut favoriser l'accès aux soins et l'information à la santé par le biais d'une structure accessible, pourvue d'une unité mobile, qui ne repose sur aucun contrat avec les usagers à l'exception du respect des règles de fonctionnement (pas de trafic, pas d'injection, pas de concentration de personnes dans le périmètre).

L'action de D.U.N.E., présent quotidiennement dans les rues de Bruxelles, s'inscrit dans un concept large de réduction des risques dont la priorité est la prévention des maladies

transmissibles et la diminution des conséquences négatives de la consommation de drogues.

Cette nouvelle asbl s'adresse en priorité aux usagers de drogues pour qui le contact avec le réseau thérapeutique se révèle infructueux ou insuffisant, c'est-à-dire ceux qui ne s'adaptent pas, momentanément ou à plus long terme, aux modes de fonctionnement des institutions spécialisées, pharmacies et autres dispensaires. Chez ces usagers de drogues « non-visibles et plus fragilisés », les risques sanitaires sont beaucoup plus courants que dans la population prise en charge par les institutions spécialisées. Le projet D.U.N.E. veut s'adapter au plus près des exigences et modes de vie de ces usagers, tout en étant ouvert à tous.

- Travail de rue, permanence sociale, accueil, dispensation de soins infirmiers ;
- distribution gratuite de matériel de prévention (seringues, matériel d'injection annexe, préservatifs et documentation), échange de seringues ;
- partenariats spécifiques (services d'urgence, travailleurs de rue, Modus Vivendi) ;
- information sur le VIH, les hépatites ainsi que les conseils en matière d'hygiène de l'injection ;
- orientation sur les diverses possibilités de soins et de soutien au niveau du sida, des hépatites, de la consommation de drogues et des questions sociales.

Accompagner, prévenir, former... et favoriser le lien social



Photo © : Jean-Louis Saiz

Alliage

La volonté de dire « non »



Chaussée d'Alseberg, 488
1180 BRUXELLES
Tél. : 02/346.94.08
02/346.94.13 (+ répondeur)
Fax. : 02/346.94.13

Informations pratiques

Contact : Dominique Delvin

Accès : Tram : 55 (arrêt Roosendael)

Activités

Depuis 1994, l'asbl « Alliage » tente d'organiser le séjour en famille d'accueil de jeunes toxicomanes sevrés et motivés par le désir de réintégrer la vie sociale.

Le placement de jeunes toxicomanes sevrés en famille d'accueil est une méthode thérapeutique inédite en Belgique mais qui est pratiquée depuis longtemps et avec succès dans d'autres pays européens.

La France compte ainsi 33 réseaux de familles d'accueil pour toxicomanes sevrés, dont certains actifs depuis 20 ans. Depuis 1994, Alliage développe le premier réseau de familles d'accueil pour jeunes adultes toxicomanes sevrés reconnu en Belgique.

« Alliage » organise également des groupes de solidarité à destination des parents de toxicomanes et de toxicomanes sevrés.

Ces échanges chaleureux, non jugeants, libérateurs, leur donnent le sentiment d'être écoutés et compris et les soulagent énormément.

« Alliage » offre enfin des consultations systématiques.

Lors des rencontres « thérapeutiques » basées sur les principes systémiques, en individuel ou en famille, la fonction du symptôme se clarifie.

LE SÉJOUR EN FAMILLE D'ACCUEIL :

AIDER UN JEUNE EN DIFFICULTÉ MOMENTANÉE À S'EN SORTIR

LES GROUPES PARENTS-SOLIDARITÉ :

AIDER LES FAMILLES DE TOXICOMANES ET D'EX-TOXICOMANES

Liaison anti-prohibitionniste

Rue Marie-Thérèse, 61
1210 Bruxelles
Téléphone/Fax : 02/230.45.07
E-mail : l.a@skynet.be

Informations pratiques

Permanence :

- mardi, jeudi de 11h à 16h30
- les autres jours : sur rendez-vous

Permanence juridique :

- le premier lundi du mois
- le troisième jeudi du mois

Activités

« Liaison Antiprohibitionniste » est une association composée de personnes de terrain : médecins, juristes, sociologues, mandataires politiques, usagers,...

Toutes sont confrontées aux problèmes liés à la prohibition de certaines drogues et convaincues de la nécessité de déprohiber celles-ci.

Groupe d'animation et de réflexion, la Liaison anti-prohibitionniste agit notamment via la participation ou l'organisation de débats critiques, de journées d'études, de séminaires,...

Elle dispose également d'un centre de documentation où chacun, grand public ou spécialiste, peut trouver des renseignements actualisés et de sources diversifiées sur cette problématique.

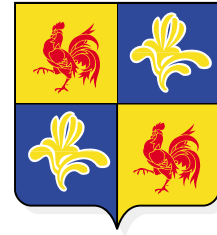
Citoyenneté responsable



Photo © : Jean-Louis Saiz

Nouvelle collection





Cette brochure est mise à votre disposition par la Commission
Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tél. 02/542 83 16

Fax 02/542 83 90

E-mail : t.lahaye@belcast.be

Administration de la Commission Communautaire Française

Service Santé

Boulevard de Waterloo, 100-103 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/542 82 11 - Fax 02/542 83 90